

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0644**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Acquisition de trois parcelles de terrain situées rue Etienne Richerand et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0644**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées rue Etienne Richerand et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la réalisation d'une voie nouvelle et de l'élargissement de la rue Etienne Richerand à Albigny sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir trois terrains nus d'une superficie totale de 2 088 mètres carrés, libres de toute location ou occupation et dépendant de parcelles cadastrées sous les numéros 2 et 81 de la section AC et sous le numéro 143 de la section AI.

Aux termes du projet de compromis qui a été établi, le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or, propriétaire de ces terrains, consentirait à les céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit projet ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de trois parcelles de terrain situées rue Etienne Richerand à Albigny sur Saône et appartenant au Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1258 le 12 novembre 2007 pour la somme de 2 100 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 - exercice 2009, à hauteur de 2 900 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.